



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aéroports : Val-de-Marne

Question écrite n° 1154

Texte de la question

Mme Christiane Papon attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'accroissement des nuisances que subissent les riverains de l'aéroport d'Orly, liées à la multiplication des dérogations au couvre-feu. Elle lui demande de bien vouloir lui confirmer que ces dérogations l'ont été uniquement à titre tout à fait exceptionnel et qu'il n'est pas question de rouvrir certaines pistes de secours. Compte tenu de l'inquiétude manifestée par de nombreux riverains d'Orly et d'autres villes du Val-de-Marne, et afin de les rassurer, elle lui demande ce qu'il compte faire pour qu'il soit mis fin au survol nocturne des zones urbanisées du Val-de-Marne.

Texte de la réponse

Reponse. - L'accroissement des nuisances subies par les riverains d'Orly est lié à la reprise de la progression du trafic aérien, qui a engendré de fortes pointes de trafic lors des périodes de grands départs, et aussi à la fermeture de la piste n° 4 pour travaux de réparation durant la période du 2 au 26 août 1988, mesure qui a eu pour effet de reporter l'ensemble du trafic sur les pistes n° 2 et 3 et par conséquent d'entraîner une augmentation des survols de certaines communes du Val-de-Marne, du fait des procédures de circulation aérienne utilisées tant à l'arrivée qu'au départ de l'aéroport d'Orly. Durant ces périodes exceptionnelles de saturation du système de contrôle, une cellule de crise a été mise en place par la direction générale de l'aviation civile pour suivre l'évolution de la situation sur les aéroports et prendre en temps réel les mesures appropriées. Ce dispositif a permis de contenir le nombre et la durée des dérogations au couvre-feu d'Orly qu'il a fallu accorder. En conclusion, l'objectif du ministère des transports et de la mer est bien de réduire les nuisances engendrées par le trafic aérien par une amélioration de la protection de l'environnement, par une meilleure régulation du trafic aérien et en incitant les compagnies aériennes à faire l'acquisition d'appareils modernes et donc moins bruyants, tout ceci dans un environnement économique favorable qui se traduit par une croissance marquée du trafic aérien.

Données clés

Auteur : [Mme Papon Christiane](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1154

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2272